

Délibération du conseil municipal de CARSAN N°46/2024

DATE DE CONVOCATION Jeudi 12 décembre 2024	L'an deux mil vingt-quatre, mardi 17 décembre à 20 heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la commune de Carsan en séance publique sous la présidence de Madame Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.
DATE D’AFFICHAGE Jeudi 12 décembre 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS : 14 Votants : 13	<u>Étaient présents</u> : MME Martine DEPLECHIN, MME Marie- Antoinette LE NY, MME Michelle ARMUNIER, MME Brigitte VIGNE, MME Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, M. Alex COLOMBINO, MME Nicole COLONNA, M. PEYREMORTE Emmanuel, MME Pascale ANRES, Monsieur Guy CHASTEL, M. José MARTINEZ, M. Franck JULLIARD, <u>Absents excusés</u> : MME Evelyne ZENDRINI donne procuration à Mme Brigitte VANDEMEULEBROUCKE <u>Absents</u> : M. Julien MARIANI
EN EXERCICE : 14	Formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 12 REPRESENTES : 1 ABSENTS : 1	Mme Nicole COLONNA est nommée secrétaire de séance.

Délibération : Dénomination des voies communales

Par délibération du 26 novembre 2012, le Conseil municipal a validé le principe de procéder aux dénominations des voies et lieux-dits de la commune de Carsan.

Madame le maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de valider, par délibération, le nom à donner à trois nouvelles voies de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les trois nouvelles dénominations concernées sont :

Commune (Code INSEE)	Mise à jour	Objet	Observations
Carsan (30070)	Voirie	Dénomination des 3 nouvelles voies suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • IMPASSE SALLE POLYVALENTE 	La dénomination de cette voie aura pour conséquence la modification des adresses affectées à la parcelle B334 (Salle Polyvalente et local des Services Techniques) actuellement située aux 1031 et 1033 ROUTE DEPARTEMENTALE 306 et qui disposera de deux nouvelles adresses sur la voie nommée IMPASSE SALLE POLYVALENTE
		<ul style="list-style-type: none"> • PLACE DE L'EGLISE 	La dénomination de cette voie aura pour conséquence la modification de l'adresse affectée à la parcelle A194 (Mairie) actuellement située au 1 RUE DE L'EGLISE et qui disposera d'une nouvelle adresse sur la voie nommée 1 PLACE DE L'EGLISE
		<ul style="list-style-type: none"> • ROUTE DE CARSAN 	RAS

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de ces trois nouvelles voies,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE les noms attribués aux trois nouvelles voies communales comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- ADOPTE les dénominations dans le tableau ci-dessus

Fait à Carsan le 17 décembre 2024

CERTIFIÉ CONFORME,

**Certifié exécutoire par MME le
Maire, compte tenu de la
transmission en préfecture le 18
décembre 2024, et de la publication
le 18 décembre 2024**

**Le Maire,
Mme VANDEMEULEBROUCKE Brigitte**



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 030-213000706-20241217-462024-DE

